



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
27/09/2021	27/09/2021	2021_5762

1. Intitulé du projet

Construction d'une Usine de traitement & valorisation d'emballages industriels et usagés

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1°a	L'activité projetée est classée à autorisation au titre de la rubrique 2718 pour le transit et regroupement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'activité projetée est classée à autorisation au titre de la rubrique 2718 pour le transit et regroupement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses.

4.2 Objectifs du projet

La société NCG possède actuellement un site avec des activités similaires sur la commune de SAINT AMAND LES EAUX (59), site limité dans les possibilités d'extension d'activités.

Dans ce contexte et afin d'assurer le développement de son activité, NCG crée ce nouveau site sur la commune de HORDAIN (59).

Le nouveau site permet :

- une augmentation des volumes de l'activité
- une sécurisation des installations
- une amélioration des flux par rapport au site actuel de SAINT AMAND LES EAUX (notamment limitation des postes manuelles, création de lignes de process, suppression des croisements de flux)
- de répondre à l'ensemble des exigences de la réglementation ICPE ce qui est devenu complexe à mettre en œuvre sur le site actuel de SAINT AMAND LES EAUX

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent :

- . à la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter l'atelier de re-bottling/lavage
- . à la mise en place de l'ensemble des éléments process/utilités nécessaires au Projet
- . à l'aménagement des aires de stockage et des aires de circulation nécessaires au fonctionnement du site

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il est possible de distinguer les activités suivantes

- 1/ la réception d'IBC/fûts métalliques&plastiques pour transit
- 2/ la réception d'IBC pour un rebottling ou lavage
- 3/ l'expédition des IBC en transit et IBC rebottlés ou lavés

1/ les IBC/fûts métalliques&plastiques en transit sont réceptionnés sur des aires dédiés.

Ces IBC/fûts contiennent des résidus toxiques et des peroxydes. Les contenants avec des résidus peroxydes sont isolés de part leur incompatibilité avec la majorité des produits.

2-3/

les IBC à rebotter composés d'une outre et d'une cage métallique appelés également IBC démontables subissent les étapes suivantes :

- démontage outres/cages métalliques
- enlèvement bouchon et découpe vannes
- si les outres sont vides : déchiquetage direct
- si les outres contiennent des résidus pompables : pompage des résidus + prérinçage + déchiquetage
- si les outres contiennent des résidus non pompables : découpe + égouttage+ déchiquetage
- récupération des cages métalliques pour y intégrer des outres neuves
- stockage sur des aires dédiés en attente d'expédition

Les résidus pompés considérés comme déchets dangereux sont stockés en attente d'être évacués pour traitement extérieur.

les IBC sales sont lavés intérieur et extérieur puis stockés sur des aires dédiés en attente d'expédition

Les synoptiques de principe sont présentés en annexe 3 du présent document dans la partie "synoptique de principe".

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation environnementale (AEU)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale emprise du Projet	31 081 m ²
Emprise bâtiment + auvent	3 511 m ²
Espace vert	17 517 m ²
Voirie lourde	5 511 m ²
Stockage extérieur béton	2 331 m ²
Autres parkings, piétonnier, bassin	2 211 m ²
Quantité mise en œuvre - rubrique autorisée 2718-1	55,42 T

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

951 rue de HORDAIN HAINAUT ZAC
59111 HORDAIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3 ° 2 0 ' 3 3 " E Lat. 5 0 ° 1 5 ' 0 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Geoportail : La première ZNIEFF est à 2,5 km à l'Ouest du site, il s'agit de la ZNIEFF II « Le complexe écologique de la Vallée de la Sensée »_ Cf figure 1 - annexe 3-2 du présent CERFA D'après le rapport d'Expertise écologique et évaluation environnementale ZAC Hordain-Hainaut - rapport URBA FOLIA2020 à disposition de l'administration, les ZNIEFF ne sont pas contraignantes pour le Projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone de montagne dans la zone d'implantation du Projet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail La première zone se trouve à plus de 30 km à l'Est du site
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Projet ne situe pas sur le territoire d'une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail Le site d'implantation du Projet ne fait pas partie ni d'un parc national, ni d'un parc naturel marin, ni d'une réserve naturelle (nationale ou régionale) Le site n'appartient pas à une zone de conservation halieutique, ni à un parc naturel régional
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr Le site d'implantation du Projet ne se situe pas sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, notamment le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat qui concerne l'autoroute A2 Cf figure 2 - annexe 3-2 du présent CERFA
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sources Géoportail et atlas.patrimoines.culture.fr Le site d'implantation du Projet ne situe pas à proximité d'un bien inscrit au patrimoine mondial, ni d'un monument historique, ni d'un site patrimonial remarquable
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Expertise écologique et évaluation environnementale ZAC Hordain-Hainaut - rapport URBA FOLIA2020 à disposition Extrait : La vallée de la Sensée fait partie de ces « zones à dominante humide ». Le site de la zone d'activité d'Hordain-Hainaut est séparé de cette zone par l'autoroute A2 et le village d'Hordain et n'interfère donc pas dans le bon fonctionnement de la zone à "dominante humide"

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géorisques La commune n'est couverte ni par un plan de prévention des risques naturels, ni par un plan de prévention des risques technologiques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géorisques Le site d'implantation du Projet n'est pas positionné sur un site (Source Géorisques) ou des sols pollués (selon étude historique et documentaire réalisée par ANTEA en 2009, rapport d'étude tenu à disposition de l'administration
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source geo.data.gouv.fr Le site n'est pas implanté dans une zone de répartition des eaux Cf figure 3 annexe 3-2 du présent CERFA
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source https://aires-captages.fr/ Le site d'implantation du Projet ne situe pas dans un périmètre de protection AEP. Cf figure 4 annexe 3-2 du présent CERFA
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source http://atlas.patrimoines.culture.fr Le site inscrit le plus proche se trouve sur la commune de BOUCHAIN à environ 4 km au Nord du Site d'implantation du Projet. Cf figure 5 annexe 3-2 du présent CERFA
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail Le premier site Natural 2000 (Directive Oiseaux) se trouve à 13 km au Nord du site Cf figure 6 annexe 3-2 du présent CERFA
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source carto.developpement-durable.gouv.fr Le site classé le plus proche se trouve sur la commune de DENAIN, à 8 km au Nord du site Cf figure 7 annexe 3-2 du présent CERFA

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en exploitation du Projet nécessite des consommations en eau pour : - les usages industriels : lavage des IBC intérieur et extérieur à raison d'environ 9 m3/J. - les usages sanitaires L'eau est prélevée depuis le réseau d'adduction de la commune d'HORDAIN exploité par NOREADE.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement en eau souterraine
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents de matériaux seront stockés en merlon ou aplanis sur le terrain. Il n'est pas prévu d'évacuation des matériaux excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Projet est implanté sur un terrain agricole à la flore spontanée raréfiée et banalisée par les désherbages chimiques (source URBAFOLIA) - habitat : monoculture intensive - aucune flore, aucun mammifère, aucun oiseau, invertébrés-lépidoptères/odonates identifiés spécifiquement sur la zone d'implantation du Projet. Le rapport d'étude sur l'expertise écologique et évaluation environnementale réalisée sur la ZAC d'HORDAIN HAINAUT par le cabinet
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une évaluation simplifiée a été réalisée depuis le site https://www.ein2000-hauts-de-france.fr/ qui conclut que le projet n'est pas soumis à une évaluation des incidences Cf rapport des conclusions en annexe 3-3 du présent CERFA

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme précisé dans le point 5, aucune contrainte du Projet sur les thèmes suivants : ZNIEFF, montage, biotope, littoral, parcs, plan de prévention bruit, bien inscrit, sites inscrits, sites classés, zone humide, PPRN, PPRT, sites&sols pollués, zone de répartition des eaux, protection AEP, site NATURA2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Projet est implanté sur un terrain agricole à la flore spontanée raréfiée et banalisée par les désherbages chimiques.(source URBAFOLIA)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du Projet n'est pas concernée par un Plan de Prévention de Risques Technologiques, que ce soit pour la commune d'Hordain - commune d'implantation du Projet ou pour la commune d'IWUY qui est en limite immédiate de l'implantation du Projet Source : https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Nord-4509- Aucun risque TMD (canalisation, voies routière, ferroviaire, fluviale et maritime) à proximité du Projet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du Projet n'est pas concernée par un Plan de Prévention de Risques Naturels
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le Projet n'est pas à l'origine d'impacts chroniques significatifs : - aucun rejet aqueux industriel - aucun rejet atmosphérique - bruit non significatif - aucune odeur
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic est évalué comme suit : - 40 PL/J - jusqu'à 30 VL/J
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores associées à la mise en exploitation du Projet ne sont pas jugées significatives. Un état initial sera réalisé et sera formalisé dans le dossier d'autorisation environnementale. Une mesure de bruit sera réalisée à la mise en exploitation du Projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune émission d'odeurs associée à la mise en exploitation du Projet</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune vibration associée à la mise en exploitation du Projet</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du site est prévu dans la tranche horaire 6H-18H30. Les éventuels éclairages extérieurs seront limités aux périodes nocturnes à partir de 6H. Il est considéré que la mise en exploitation du Projet n'est pas à l'origine d'émissions lumineuses notables.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet atmosphérique notable n'est associé à la mise en exploitation du Projet</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets aqueux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées sanitaires qui vont rejoindre la station d'épuration de ROEULX dont le milieu récepteur final est la NAVILLE TORTUE - les eaux pluviales de toitures et les eaux pluviales prétraitées de voiries/parkings vont rejoindre le réseau de la ZAC HORDAIN HAINAUT dans les conditions de l'article 4.2.1 de l'arrêté du 3 mai 2005 autorisant la création d'une zone imperméabilisée et à rejeter les eaux pluviales de la ZA d'HORDAIN, milieu récepteur final = l'ESCAUT
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de lavage de l'intérieur/extérieur des IBC sont collectées pour être évacuées et gérées comme un déchet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principaux déchets produits par la mise en exploitation du Projet sont : les eaux de lavage précédemment évoqués, les résidus de pompage des IBC, les déchets plastiques bouchons vannes, les déchets plastiques déchetés, les déchets métal et cages vides cassées, les déchets palettes bois. Ils seront gérés conformément à la réglementation des ICPE soumises à autorisation</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site sensible "patrimoine" à proximité de l'implantation du Projet (Cf données du point 5) Le Projet répondra au cahier des recommandations architecturales et paysagères de la ZAC datant d'octobre 2005. Les procédures administratives et fouilles archéologiques sont terminées sur la ZAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Projet est implanté sur un terrain agricole à la flore spontanée raréfiée et banalisée par les désherbages chimiques. (Source URBAFOLIA)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les impacts du Projet NCG recensés et susceptibles de se cumuler avec d'autres Projets sont les rejets d'eaux sanitaires (pris en charge par la STEP de ROEULX), les rejets d'eaux pluviales (pris en charge par le réseau de gestion des eaux pluviales de la ZAC HORDAIN HAINAUT conformément à l'arrêté du 3 mai 2005) et le trafic routier.

Le Projet SIMASTOCK, dont l'emprise juxtapose l'emprise du Projet NCG, consiste en la construction d'un entrepôt logistique sur la ZAC avec 150 personnes, a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter et d'une enquête publique.
Les effets susceptibles de se cumuler au Projet NCG sont les rejets d'eaux sanitaires (pris en charge par la STEP de ROEULX), les rejets d'eaux pluviales (pris en charge par le réseau de gestion des eaux pluviales de la ZAC HORDAIN HAINAUT) et le trafic routier.

Le Projet DICKSON CONSTANT, dont l'emprise du site se situe à 1,5 km de l'emprise du Projet NCG, consiste en la construction d'une usine de production textile avec environ 100 à 150 personnes sur site. Le dossier de demande d'autorisation environnementale est en cours d'instruction et a fait l'objet d'un avis de la MRAE.
Les effets susceptibles de se cumuler au Projet NCG sont les rejets d'eaux sanitaires (pris en charge par la STEP de ROEULX) et le trafic routier.

L'implantation des Projets SIMASTOCK et DICKSON CONSTANT est reprise en annexe 3 - point 5 du présent CERFA.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aucun effet négatif notable n'est associé à la mise en exploitation du Projet.

Les eaux pluviales de voiries sont prétraitées sur un prétraitement de type séparateur Hydrocarbures avant rejet dans le réseau de la ZAC HORDAIN HAINAUT.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Projet ne présente pas d'effets notables sur l'environnement.

Le Projet est implanté sur une ZAC dont la vocation est le développement économique.

Le Projet ne consomme pas de surfaces sensibles nécessitant de mesures ERC.

Aussi, sur la base de ce qui précède, le pétitionnaire considère que son Projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 27/09/2021